

Copie à l'Ambassade de Suisse, Paris.



le 8 Août 1960

A. 01. -) R/1
T. 21. -)

Indépendance de la République
Islamique de Mauritanie.

A la

Division des Affaires administratives
Département politique fédéral

BERNECONFIDENTIEL

22042



Monsieur le Ministre,

A l'issue d'un séjour qu'il vient de faire à Paris, Monsieur Moktar Ould DADDAH, Premier Ministre de la Mauritanie, a obtenu l'agrément du Général de GAULLE, afin que la Mauritanie accède à son indépendance le 28 novembre prochain.

C'est ainsi que le dernier des 7 états africains composant actuellement mon arrondissement consulaire franchira une nouvelle étape de son histoire.

Suivant un peu l'exemple des autres pays de l'ancienne A.O.F., la proclamation de l'indépendance de la République Islamique de Mauritanie se fera dans un cadre restreint, les festivités solennelles de l'Indépendance étant prévues pour la fin de l'année prochaine. On estime que jusqu'à ce moment, l'édification de la nouvelle capitale Nouakchott, la "Brasilia africaine", sera achevée et qu'en même temps, la Mauritanie pourra ainsi fêter l'inauguration du nouveau siège de son gouvernement.

Du point de vue de notre représentation dans ce pays, son accession à l'Indépendance vous obligera, une fois de plus, de repenser à la question. Si le représentant diplomatique ou consulaire de Suisse à Dakar sera vraisemblablement acceptable pour le Gouvernement mauritanien, je suis convaincu qu'un représentant diplomatique avec résidence à Rabat ne le sera pas. Le Maroc qui ne continue que de ridiculiser et de menacer la Mauritanie dans son existence ne pourra être le siège du représentant diplomatique de Suisse auprès de la Mauritanie mais je pense que, comme toujours, vous ne voudrez traiter un pays différemment d'un autre ce qui, dans mon opinion vous obligera à installer un agent diplomatique à Dakar.

.../...



Depuis quelques jours, une délégation marocaine, sous la direction de Monsieur BOUCETTA, Ministre de la Fonction publique du Gouvernement Royal du Maroc, est en mission de bonne volonté et d'amitié au Mali. Elle fût reçue d'une manière assez réservée, le Président Modibo KEITA quittant Dakar pour Bamako le jour même de son arrivée. C'est le vice-président de l'Assemblée du Sénégal, Monsieur GUILLABERT, et le député d'ARBOUSSIER, deux métis, qui s'en occupèrent, les vrais africains ne voulant rien avoir à faire avec ces gens qu'ils considéraient, par tradition, comme des "traitants d'exclaves". Une information de bonne source, mais non-confirmée, prétend que le vrai but de la mission serait de sonder l'attitude du Mali vis-à-vis d'un partage éventuel de la Mauritanie entre le Maroc et le Mali. Si cette information n'est peut-être pas vraie, il est tout de même remarquable que des idées de cette nature puissent se faire jour, à Dakar, à une occasion pareille.

Parmi les membres de la délégation marocaine se trouvait aussi Monsieur Dey Ould Sidi BABA, chef de la division "Afrique" au sein du Ministère des affaires étrangères du Maroc. M. BABA est un ancien membre de l'ex-Grand Conseil de l'A.O.F. qui représentait, en son temps, la Mauritanie. A la suite des événements sanglants d'Atar, en été 1958, dont M. BABA serait l'un des instigateurs, il n'est plus retourné en Mauritanie et mène maintenant la campagne d'adhésion de la partie nord de la Mauritanie au Maroc. Je me suis assez longtemps entretenu avec lui à l'occasion d'une réception que donna hier la délégation marocaine. Monsieur BABA pense qu'il ne pourrait être question que le Maroc reconnaisse la Mauritanie comme état indépendant, la déclaration faite, il y a quelques semaines, par le Prince héritier, se référant uniquement à "la personnalité mauritanienne", mais ne devrait être interprétée d'une manière extensive.

Quoiqu'il en soit, je vous informe dès à présent, que j'ai l'intention, sauf imprévu, de me rendre, vers la fin du mois de novembre à Nouakchott pour y assister, en ma qualité de Consul de Suisse, à la proclamation de l'Indépendance. D'ores et déjà, je vous serais reconnaissant de bien vouloir entériner ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul de Suisse



O. RIST